

**Réunion du Groupe d'experts sur les aspects financiers de l'adoption  
internationale  
(La Haye, 8 et 9 octobre 2012)**

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

Un groupe d'experts informel a été constitué suite à une recommandation formulée en 2011 par le Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence de La Haye en vue d'aider le Bureau Permanent à étudier la question des aspects financiers de l'adoption internationale. Des membres des Autorités centrales des États d'origine et d'accueil représentatifs des différents systèmes juridiques et zones géographiques se sont rendus à La Haye les 8 et 9 octobre derniers pour prendre part à une première réunion. Des représentants de l'UNICEF, du Service social international (SSI) et d'EurAdopt ainsi que deux experts indépendants étaient également présents. La réunion a donné lieu à des échanges constructifs et fructueux.

Dans le cadre de la préparation de la réunion, le Bureau Permanent a rédigé et diffusé un document intitulé « Document de réflexion sur les aspects financiers de l'adoption internationale » (ci-après, le Document de réflexion) présentant les différentes questions associées aux aspects financiers de l'adoption internationale, et conçu pour alimenter les discussions sur les bonnes pratiques tout en suggérant des outils pratiques, notamment un projet de terminologie harmonisée et un projet de tableaux, afin de régler certains des problèmes évoqués. Avant la réunion, les membres du Groupe d'experts ont fait parvenir de nombreux commentaires au Bureau Permanent au sujet du Document de réflexion et des outils proposés. En outre, un certain nombre d'États parties à la *Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* ont apporté un soutien appuyé au Document de réflexion.

Le Groupe d'experts a reconnu l'importance des questions relatives aux aspects financiers de l'adoption internationale et les enjeux qu'elles représentent pour l'ensemble des parties, ainsi que leur impact négatif sur la procédure d'adoption internationale en général. Il a adopté les Conclusions et Recommandations suivantes, qui seront mises en œuvre en fonction des ressources disponibles au Bureau Permanent et des orientations données par le Conseil sur les affaires générales et la politique :

**1. Adoption d'une terminologie harmonisée**

Le Groupe d'experts a opéré des modifications dans la terminologie relative aux aspects financiers de l'adoption internationale proposée au sein du Document de réflexion (aide au développement, contributions, coûts, dépenses, dons, gain matériel indu, honoraires, projets de coopération, raisonnable et rémunération).

Le Groupe d'experts a recommandé l'emploi de cette terminologie lors de la conduite de travaux futurs dans le domaine et son incorporation dans la version finale du Document de réflexion (voir No 3 ci-après).

## **2. Tableaux**

Les tableaux I et II ont été conçus pour permettre respectivement aux États d'origine et d'accueil de fournir des informations sur les coûts et les contributions en matière d'adoption internationale.

Les participants ont tenu à remercier un certain nombre d'experts des États d'origine et d'accueil qui avaient déjà été en mesure de compléter les tableaux, et dont l'expérience a servi de point de départ lors des discussions.

Le Groupe d'experts a approuvé les tableaux I et II, et a reconnu leur intérêt dans l'évaluation des coûts réels associés à l'adoption internationale, dont l'objectif est de parvenir à un maximum de transparence.

Il a été convenu que le Bureau Permanent poursuivrait les travaux relatifs aux tableaux à la lumière des discussions tenues lors de la réunion et devrait pour ce faire tenir compte de la nécessité de mieux refléter la variabilité des coûts encourus par les parents adoptifs dans les États d'accueil en fonction de l'État d'origine.

Les tableaux révisés seront communiqués au Groupe d'experts pour de nouveaux essais, puis révisés à nouveau par le Bureau Permanent si nécessaire. La version résultant de cette révision sera soumise à l'ensemble des États parties à la Convention de La Haye de 1993 et des États membres de la Conférence de La Haye pour une dernière relecture. Suite à cette consultation, les tableaux seront finalisés et publiés.

Le Groupe d'experts a reconnu l'intérêt des tableaux III et IV s'agissant des activités des organismes agréés en matière d'adoption. Ces tableaux figurent déjà dans le Guide de bonnes pratiques No 2 sur l'agrément et les organismes agréés en matière d'adoption.

## **3. Document de réflexion sur les aspects financiers de l'adoption internationale**

Le Groupe d'experts a reconnu l'importance et la pertinence du Document de réflexion préparé par le Bureau Permanent et l'a vivement approuvé. Il a demandé au Bureau Permanent d'opérer quelques modifications afin de refléter les discussions tenues lors de la réunion et les commentaires reçus en préparation de cette dernière. Le texte révisé sera envoyé à l'ensemble des experts du Groupe qui seront invités à soumettre une dernière fois leurs commentaires.

Le Document de réflexion sera ensuite révisé à nouveau par le Bureau Permanent à la lumière des commentaires reçus puis sera soumis à l'ensemble des États parties à la Convention de La Haye de 1993 et des États membres de la Conférence de La Haye pour une dernière relecture. Suite à cette consultation, et comme l'a recommandé le Groupe d'experts, le document sera finalisé et publié en tant que Note.

## **4. Liste récapitulative des bonnes pratiques**

Le Groupe d'experts est convenu que le Bureau Permanent devrait dresser une liste récapitulative des bonnes pratiques sur les aspects financiers de l'adoption internationale, inspirée du Document de réflexion et des Guides de bonnes pratiques sur la Convention de La Haye de 1993 publiés par la Conférence de La Haye.

## **5. Modèle d'enquête à l'attention des parents adoptifs**

Le Groupe d'experts est convenu de l'utilité d'élaborer un modèle d'enquête à destination des parents adoptifs afin de recueillir davantage d'informations sur les coûts réels associés à une adoption et à des fins de transparence.

Le Groupe d'experts a recommandé que le Bureau Permanent élabore un projet de modèle d'enquête, avec l'aide d'un nombre restreint d'États. Ce projet sera ensuite communiqué aux membres du Groupe d'experts pour commentaires, puis révisé par le Bureau Permanent à la lumière des retours et soumis à l'ensemble des États parties à la Convention de La Haye de 1993 et des États membres de la Conférence de La Haye pour une dernière relecture. Suite à cette consultation, le modèle d'enquête sera finalisé et publié.

#### **6. Brochure d'information à l'attention des futurs parents adoptifs**

Se fondant sur la disponibilité de la brochure publiée par le Service social international et intitulée « L'adoption internationale et ses risques : Guide à l'attention des candidats », le Groupe d'experts n'a pas jugé nécessaire d'élaborer une telle brochure pour l'instant.

#### **7. Guide de bonnes pratiques indépendant et Questionnaire aux États**

Tout en reconnaissant l'importance et l'utilité d'un Guide de bonnes pratiques indépendant sur les aspects financiers de l'adoption internationale, le Groupe d'experts n'a pas jugé qu'il s'agissait d'une priorité en l'état actuel des choses, étant également entendu qu'il ne serait pas non plus nécessaire d'élaborer un questionnaire sur les aspects financiers de l'adoption internationale pour le moment.

#### **8. Liste récapitulative sur la répartition des responsabilités**

Le Groupe d'experts a reconnu l'intérêt potentiel d'une liste récapitulative sur la répartition des responsabilités mais est convenu qu'il ne s'agissait pas d'une priorité.

#### **9. Ordre de priorité**

Le Groupe d'experts est convenu de la nécessité de définir des priorités dans les travaux du Bureau Permanent sur les aspects financiers de l'adoption internationale et a recommandé de respecter cet ordre :

- publication de la terminologie harmonisée ;
- finalisation du Document de réflexion en vue de sa publication en tant que Note ;
- finalisation des tableaux ;
- préparation d'une liste récapitulative des bonnes pratiques ;
- préparation d'un modèle d'enquête ;
- autres travaux liés aux aspects financiers de l'adoption internationale.

Le Groupe d'experts se tient à la disposition du Bureau Permanent pour l'assister dans la conduite de ces projets.

La Haye, octobre 2012